

DEMANDE D'ATTESTATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (expérience)

Quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement les activités ci-dessous :

- L'entretien et la réparation des véhicules terrestres à moteur et des machines agricoles, forestières et de travaux publics : réparateur d'automobiles, carrossier, motocycles, réparateur de matériels agricoles, forestiers et de travaux publics...
- La construction, l'entretien et la réparation des bâtiments : métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment...
- La mise en place, entretien et réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, ou chauffage des immeubles et aux installations électriques : plombier, chauffagiste, électricien, climaticien et installateur de réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité...
- Ramonage
- Les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale. On entend par modelage toute manœuvre superficielle externe réalisée sur la peau du visage et du corps humain dans un but exclusivement esthétique et de confort, à l'exclusion de toute finalité médicale et thérapeutique. Cette manœuvre peut être soit manuelle, éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique, soit facilitée par un appareil à visée esthétique.
- La réalisation de prothèses dentaires
- La préparation ou fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales
- Maréchal-ferrant
- La coiffure à domicile

Les personnes qui exercent l'une des activités mentionnées ci-dessus, doivent à défaut de diplôme, justifier d'une expérience professionnelle de trois années effectives sur le territoire de l'Union européenne ou un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen acquise en qualité de dirigeant d'entreprise, de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice du métier en cause. Elles peuvent obtenir la délivrance d'une attestation de qualification professionnelle par la chambre de métiers et de l'artisanat.

Je soussigné(e) :

Nom :

(Suivi s'il y a lieu du nom d'usage)

Prénoms : **Nationalité :**

Date de naissance : __/__/____ **Lieu et Pays de naissance :**

Adresse personnelle :

Code Postal : **Ville :**

☎ : __/__/__/__/__

@ :

Demande une attestation de qualification professionnelle pour le(s) activité(s) :

.....
.....

Fait à : **le**

Signature

La demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Justificatif d'identité en cours de validité
- Justificatif de l'adresse déclarée
- Justificatif de 3 années minimum d'expérience professionnelle pour chaque activité (certificats de travail, bulletins de salaires, extraits d'immatriculation pour les entrepreneurs indépendants ou dirigeants de société...)